

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU CCAS ET DE SON BUDGET ANNEXE

Chaque année, le CCAS détermine les résultats de l'exercice budgétaire écoulé, y compris pour son budget annexe relatif à la Résidence Autonomie. Ces derniers sont repris ci-après sous forme consolidée, c'est-à-dire tous budgets confondus.

1/ Les résultats de l'exercice 2020:

Pour 2020, le résultat cumulé du CCAS (tous budgets confondus) est 1,12 M €.

Ce résultat, très satisfaisant, est en hausse de 0,66 % par rapport à 2019.

Comptes administratifs	Montant de l'excédent 2019 (pour mémoire)	Montant de l'excédent 2020
Budget principal CCAS	823 372,60	864 930,39
Budget Annexe Résidence Autonomie Maurice Mathieu	291 004,14	256 781,09
TOTAL	1 114 376,74	1 121 711,48

Ce résultat (ou « excédent ») est réutilisé sur l'exercice suivant et contribue ainsi à financer les projets de l'exercice à venir.

Plus l'excédent est significatif et progresse, plus le CCAS dispose de ressources supplémentaires sur l'exercice suivant et assure des marges de financement pour l'avenir. Pour 2021 le CCAS mettra donc en œuvre les démarches nécessaires pour préserver ce résultat très satisfaisant.

Mais l'analyse des seuls résultats n'est pas suffisante à vérifier et assurer une solidité financière, et l'analyse d'un certain nombre de ratios financiers est indispensable.

2/ Les principaux ratios financiers du CCAS au 31/12/2020

A la clôture de l'exercice 2020, le CCAS de LIEVIN présente les ratios suivants :

Ratios d'information financière	Signification des ratios	Chiffres du CCAS 2020	Chiffres du CCAS 2019	Analyse
Ratio 1: Dépenses réelles de fonctionnement / population	il mesure la part des dépenses en euro consacré par la commune pour un habitant.	162 € par hab	167 € par hab	Le CCAS consacre 162 € de dépenses de fonctionnement par habitant, soit un peu moins que l'année précédente. Pour autant cela ne signifie pas que le service offert à la population est moindre. Ce service est toujours identique, mais l'optimisation de l'organisation a permis de dépenser moins pour un même niveau de service rendu.
Ratio 2: Produit des impositions directes / population	il mesure la part que l'impôt perçu par la Commune représente par habitant	0,00 €	0,00 €	Ce ratio ne concerne pas les CCAS.
Ratio 3: Recettes réelles de fonctionnement / population	il mesure la part des recettes encaissées par la Commune par habitant	190 € par hab	204 € par hab	Le montant des recettes encaissées par habitant est de 190 €, en baisse par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de l'impact de la crise sanitaire qui a réduit l'activité et donc les encaissements de produits.
Ratio 4: Dépenses d'équipement brut / population	il mesure la part de budget consacré en investissement par la Commune pour un habitant	13 € par hab	6 € par hab	Le ratio est en nette hausse en 2020, ce qui se justifie par le projet de centre multi-accueil dont le coût global est de 5,5 millions d'euros. Ce ratio est donc amené à évoluer à la hausse sur les 2 à 3 années à venir.
Ratio 5: Encours de dette / population	il mesure le poids de la dette contracté par la Commune par habitant	3,7 € par hab	13 € par hab	Le poids de la dette du CCAS a de nouveau diminué, il représente 3,7 € par habitant, signe d'un désendettement constant.
Ratio 6: Dotation Globale de Fonctionnement / population	il mesure le montant de la dotation versée par l'Etat et perçue par la Commune pour un habitant	0,00 €	0,00 €	Ce ratio ne concerne pas les CCAS.
Ratio 7: Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	il mesure la part des dépenses en personnel dans le budget des dépenses de fonctionnement	66 %	63 %	La part « personnels » dans le budget des dépenses du CCAS est importante, ce qui se justifie par les missions du CCAS qui nécessitent du personnel pour les accomplir. L'aspect « humain » est essentiel dans les missions de la structure. La baisse du niveau des dépenses en fonctionnement explique cette hausse de la part « personnels » dans les dépenses de fonctionnement.
Ratio 8: Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	il mesure la part que représentent les dépenses de fonctionnement et la dette sur le budget des recettes de fonctionnement	82,2 %	88 %	Le remboursement en capital de la dette et l'ensemble des dépenses de fonctionnement du CCAS représentent 88 % des recettes de fonctionnement perçues. Le solde correspond à l'excédent et l'autofinancement dégagé pour l'investissement. L'évolution de ce ratio montre que la capacité d'investissement du CCAS a progressé.
Ratio 9: Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	il mesure la part des dépenses d'équipement brut financée par les recettes de fonctionnement.	7 %	3 %	Le CCAS consacre 7 % de ses recettes réelles de fonctionnement au financement de ses dépenses d'investissement. Ce ratio est en hausse ce qui est positif.
Ratio 10: Encours de dettes / recettes réelles de	il mesure le poids de la dette de la Commune	1.62 %	6,67 %	Ce ratio permet de mesurer le niveau d'endettement du CCAS. Ce taux d'endettement a continuellement

fonctionnement				diminué ces dernières années. Il est aujourd'hui de 1,62 %, soit quasiment nul.
----------------	--	--	--	---

L'analyse de ces ratios montre que l'essentiel des dépenses du CCAS concerne le fonctionnement, et notamment le personnel, avec un aspect « humain » prioritaire pour mener à bien les missions qui relèvent de sa compétence. Mais cette année l'investissement a pris une part plus importante eu égard au projet de construction d'un centre multi-accueil dont le coût opération est de 5,5 millions d'euros. Cette part des dépenses d'équipement est amenée à croître encore sur les 2 à 3 exercices à venir.

Il est à noter également que les ratios d'endettement sont également excellents, signe d'une dette quasiment éteinte. D'ailleurs les ratios ci-dessous le confirment.

3/ L'épargne , l'endettement et la capacité à se désendetter du CCAS

Il s'agit là de trois éléments essentiels qui permettent de vérifier que le CCAS se « porte » bien financièrement et qu'il maîtrise son endettement, dans un contexte budgétaire tendu.

	CA* 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne brute	556,4 K	754,9 K	688,5 K	952 K €	1,06 M	686,6 K
Capital à rembourser au 31 décembre	621,1 K	585,7 K	590,2 K	529 K €	449,4 K	324,6 K
Epargne nette	-64,7 K	169,2 K	98,3 K	423 K €	610,6 K	361,9 K
Capacité de désendetttement (en années)	4,6 ans	2,5 ans	2 ans	< 1 an	< 6 mois	< 6 mois
Taux d'endettement (en %)	43,3 %	32,2 %	22,4 %	13,9 %	6,67 %	1,62 %

M = millions

*CA : compte administratif (ou compte de résultat)

K = milliers

Avant d'entamer l'analyse et la lecture de ce tableau, ci-dessous figure une définition de chacun des concepts repris.

Épargne Brute : Elle correspond, en fin d'exercice, à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La différence doit permettre de couvrir le capital de la dette à rembourser sur l'exercice, il s'agit d'une obligation.

Épargne Nette : Elle correspond à l'épargne brute obtenue ci-dessus, à laquelle on soustrait le capital de la dette à rembourser sur l'exercice. Le solde doit être au minimum égal à zéro et au mieux être positif. Ce solde positif constitue une ressource propre du CCAS qu'il affecte à ses dépenses d'investissement. Il est donc essentiel que les épargnes brute et nette soient les plus importantes possibles, et ces deux éléments sont donc deux indicateurs essentiels sur la situation financière du CCAS et sa capacité à investir.

Capacité de désendettement : Elle correspond au nombre d'années nécessaires au CCAS pour rembourser intégralement sa dette, si il n'investit pas et qu'il consacre toute son épargne au remboursement. Plus le nombre d'années est faible, plus la situation du CCAS par rapport à sa capacité à se désendetter est bonne.

Au regard de ces explications, l'analyse qui est faite des données chiffrées du CCAS est la suivante. Les chiffres d'épargne ont fléchi, résultat d'une diminution de recettes liée à la crise sanitaire (baisse de la fréquentation des multi-accueils et des repas servis à la cuisine centrale), alors que dans le même temps le niveau des dépenses n'a pas diminué dans les mêmes proportions. Pour autant l'épargne - notamment l'épargne nette - demeure largement positive et permet de financer une partie des investissements.

L'endettement du CCAS est quasiment nul ; le taux est de 1,62 % et la capacité à se désendetter inférieure à 6 mois.

4/ Les autres éléments essentiels concernant le CCAS et sa Résidence Autonomie Maurice Mathieu au 31 décembre 2020 et les orientations de l'exercice à venir:

En dehors de ces éléments financiers, ci-dessous figurent des informations relatives au personnel et aux effectifs du CCAS et de la Résidence Autonomie.

Les principaux éléments à noter au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Nombre d'agents : 95 agents représentant 84,75 équivalents temps plein.
- Nombre de jours d'arrêts pour accidents du travail : aucun (en baisse par rapport à l'année précédente : 52 jours d'arrêts en 2019)

- Absence pour maladie ordinaire : +5,5 %, principalement à cause de la crise sanitaire

Pour 2021, les prévisions sont les suivantes :

La proposition de budget du personnel du CCAS de Liévin pour l'année 2021 est de 3,56 millions d'euros, soit une hausse de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce budget du personnel a été étudié afin de répondre à un objectif de maîtrise de la masse salariale.